



Renouvellement de carte sejour en instance de divorce

Par **joe2010**, le **04/09/2009** à **00:26**

Bonjour,

JE VIEN D INSCRIRE SUR LE SITE PAR C QUE J AI VU PAS MAL DES GENS QUI AIDES LES AUTRES A LEUR PROBLEME

MOI JE VEUX VOUS ADRESSER POUR ESSAIR UNE MOYENE OU SOLUTION POUR M EN FAIRE SORTIR A MON PROBLEME

JE SUIS MARIER AVEC UNE FRANCAISE J AI UN ENFANT AGER DE 1 ANS ET DEMI JE SUIS ARRIV2 EN FRANCE APRES MEME PAS UN ANS DE VIE COMUNE MA FEMME CARREMNT CHANGER COMMENCER A SORTIR LA N?UIT ECT ET LE MATIN C MOI QUI GARDE LE BEBE et j ai deja fai de main courante ET UN JOUR MA FEMME ET SA FILLE AGEE DE 18 MON TAPEZ POUR QUE JE QUITTE DOMICILE ET J ETAIS BLESSER J ETAIS FAIR CERTIFICAT MEDICAL ET PORTER PLAINTE .

ET KAN J AI ESSAI DE RENTRER A LA MAISON IL ON PAS VOLU J AI APPLER LA POLICE ILS ON INTERVENU 2 FOIS PAS MOYEN .

ELLE A JETER MES HABILLE DHORS APRES CE JOUR LA PAS DE MOYEN DE VOIR MON FILS J AI FAI MON POSSIBLE DEFOI ELLE ACCEPTE DEFOI NN

POUR L INSTAN ON EST ON INSTANCE DE DIVORCE ET J ETAIS POUR RENOUVLER MA CARTE DE SEJOUR IL MON DONNER UN RENDEVOUS 5 JOUR AVN LEXPIRATION DE MA CARTE SEJOUR EST C QUE C NORMAL ??,

et moi je fai des virment a chaque mois pour mon bébé .

ce que je ve savoir est c que j aurrai le droi davoit ma 2 eme carte sejour ou nn ? il faut que je fai koi exactement ?me faudra quoi comme papier ?

je compte sur vous de m aider car je c plus quoi faire je vous remerci d avance et j emexcuse car j etais long a raconter

Par **anais16**, le **04/09/2009** à **14:01**

Bonjour,

soit vous demandez le renouvellement du titre de "conjoint de français". Dans ce cas, deux possibilités:

- soit votre femme accepte de vous accompagner en préfecture et il n'y aura pas de souci pour ce renouvellement, sauf si la préfecture apprend qu'il y a rupture de la vie conjugale (et divorce)

- soit elle refuse et dans ce cas il faudra jouer sur les violences conjugales en présentant les déclarations faites à la police et le certificat médical.

Ce type de possibilité est en général réservé aux violences faites aux femmes, donc bien fournir des preuves irréfutables.

Demander le renouvellement du titre de conjoint de français, même si cela marche cette fois, cela pourra encore poser des problèmes lors du 2e renouvellement car vous serez certainement divorcés, donc si possible, prévoyez un [s]changement de statut vers celui de "parent d'enfant français".[/s]

Vous devrez prouver la nationalité française de l'enfant (livret de famille, certificat de nationalité français établi au tribunal d'instance ou pièce d'identité de l'enfant s'il en a déjà une) + prouver par tout moyen que vous subvenez à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.